

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01250

Numéro SIREN : 817 840 028

Nom ou dénomination : ACETT

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2018 sous le numéro de dépôt 131

ACETT
Société par actions simplifiée au capital de 1.289.800 Euros
Siège social : 303 Avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 817 840 028

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2017

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle le 20 janvier 2016. Elle a été constituée sous la forme de société civile et avec la dénomination sociale A1SENS.

Aux termes des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2016, elle a été transformée en société par actions simplifiée et sa dénomination sociale a été modifiée pour devenir ACETT.

Monsieur Jean-Marc BOUTINEAU a été désigné Président de la société sous sa nouvelle forme.

La société SOFAL, représentée par Monsieur Stéphane REMAUD, domiciliée à LA ROCHE SUR YON (85000), rue Nicolas Baudin, Sud Avenue 2 a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Florent DELAVERGNE, domicilié à LA ROCHE SUR YON (85000), rue Nicolas Baudin, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Aux termes des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 229.800 euros par voie d'apport en numéraire et par émission de 229.800 actions nouvelles. Il a ainsi été porté à la somme de 1.289.800 euros.

Aux termes de cette même assemblée, les associés ont décidé l'émission d'obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, afin de procéder à l'acquisition par la société de l'intégralité des titres de la société TRANSPARENCE.

L'exercice clos le 30 juin 2017 constitue son deuxième exercice et son premier exercice d'une durée de 12 mois.

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SMB

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 198.441,42 euros et se rapporte aux prestations de services effectuées auprès de nos filiales, les sociétés TRANSPARENCE et ABOUTIR.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 115.721,11 €uros.

Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés sur l'exercice à 5.587,18 euros.

Le montant des traitements et salaires ressort sur l'exercice à 72.396 euros et les charges sociales à la somme de 28.847,90 euros.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 747 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 24.857,77 €uros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 261.040,86 €uros, il s'établit à 236.183,09 €uros.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 se solde par un bénéfice de 236.182,93 €uros.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Evolution et perspectives d'avenir

Nous maintenons nos efforts afin de dynamiser l'activité de nos filiales et développer leur positionnement sur leur secteur d'activité.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2016, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 1.494 €uros, et que celles-ci ont été réglées aux échéances habituelles convenues.

A la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2017, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

JMB

	Exercice 30.06.2017
Dettes échues	0 €
Dettes payables à 30 jours	13.094,75 €
Dettes payables à 60 jours	0 €
Dettes payables à + de 60 jours	0 €
TOTAL	13.094,75 €

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des deux derniers exercices.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

ABOUTIR EMPLOI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 140.000 €uros
Siège social : 303 Avenue Jean Guiton – 17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 484 529 573
Part détenue dans le capital : 100 %

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 9.082.713 €uros au 31 décembre 2016, avec un bénéfice de 138.684 €uros.

TRANSPARENCE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €uros
Siège social : 4, rue Benjamin Franklin – Les Bazinières – 85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON 437 674 237
Part détenue dans le capital : 100 %

L'acquisition par notre société des titres de la société TRANSPARENCE a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 606.415 €uros au 31 décembre 2016, avec un bénéfice de 49.916 €uros.

JMB

III - RESULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 236.182,93 Euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Sur le compte « réserve légale » à hauteur de	11.809,15 €
- Le solde sur le compte « autres réserves », soit la somme de	224.373,78 €
Total	236.182,93 €

Distributions antérieures de dividendes

Il s'agit de notre deuxième exercice et nous vous informons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice précédent.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

IV – INFORMATION SUR LE MONTANT DES PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Nous vous précisons ci-dessous le montant des prêts à moins de deux ans que la société a consenti à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant : Néant.

V - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions.

VI - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

VII - ACTIONNARIAT SALARIE

Il est rappelé que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent

SMB

moins de 3 % du capital ; et qu'à cet effet, les associés ont été invités à se prononcer sur ce projet de résolution lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2017 ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- aucun salarié ne participe au capital ;

- il y aura donc lieu de statuer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail au mois de février 2020.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LA ROCHELLE, le 6 décembre 2017,
Le Président, Jean-Marc BOUTINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB', written in a cursive style.

ACETT
Société par actions simplifiée au capital de 1.289.800 Euros
Siège social : 303 Avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 817 840 028

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2017**

2017 **Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 236.182,93 €, de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Sur le compte « réserve légale » à hauteur de | 11.809,15 € |
| - Le solde sur le compte « autres réserves », soit la somme de | 224.373,78 € |

Total	236.182,93 €
-------	--------------

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit du deuxième exercice de la société et qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice précédent.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme.

Le Président,
Monsieur Jean-Marc BOUTINEAU





Commissaires aux comptes

- Florent DELAVERGNE
- Stéphane REMAUD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 JUIN 2017

- - -

SAS ACETT
303, Avenue Jean Guiton
17000 LA ROCHELLE

ACETT

Société par actions simplifiée au capital de 1 289 800 €

Siège social : 303, Avenue Jean Guiton – 17000 LA ROCHELLE

RCS : LA ROCHELLE 817 840 028

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2017



Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ACETT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences

permettant

d'obtenir

l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe concernant la prise de participation réalisée au cours de l'exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de votre société est constitué de titres de participation pour un montant brut de 5 500 000 €.

Dans le cadre des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application

des modalités et des éléments pris en considération pour la dépréciation des titres de participation sous la rubrique « Titres immobilisés ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à La Roche Sur Yon
Le 4 décembre 2017

SARL SOFAL

Société de commissariat aux comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Poitiers



Stéphane REMAUD

BILAN ET ANNEXE

AU

30 JUIN 2017

Formulaire d'annulation (art. 210 Spécies
Annexes du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **Société ACETT** N° SIRET
 Adresse de l'entreprise **303 AVENUE JEAN GUITON** **17000 LA ROCHELLE**
 Numéro SIRET * **8 1 7 8 4 0 0 2 8 0 0 0 1 0**
 Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **6**

				Exercice N clos le 30 06 2017	Exercice N-1 clos le 30 06 2016	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	44 871		
	Immobilisations financières *(1)	040	042	5 552 500	1 100 000	
Total I (5)		044	048	5 597 371	1 100 000	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	113 257	
		Autres *(3)	072	074	238 641	8 012
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	13 325	84	
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 844		
	Total II		096	098	368 067	8 096
	Total général (I+II)		110	112	5 965 438	1 108 096

				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 361 038	1 060 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
	Réport à nouveau	134		6 452		
	Résultat de l'exercice	136		236 183	6 452	
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142		1 603 673	1 066 452
	Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES	Emprunts et dettes assimilées	156		3 966 595		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		311 865	1 494	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1...)	169	172	83 305	40 150	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III		176		4 361 765	41 644
Total général (I+II+III)		180		5 965 438	1 108 096	

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	3 773 742
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 498 118
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF CIRCULANT
ACTIF IMMOBILISÉ
STOCKS
CAPITAUX PROPRES
DETTES
REVENUS

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes

Formulaire obligatoire (article 310 3 ^{ème} Lettre A bis du Code Général des Impôts)		Designation de l'entreprise: <u>Société ACETP</u>		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				[3 0 0 6 2 0 1 7]		[3 0 0 6 2 0 1 6]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		biens et services *	217		218	198 441		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Souventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	198 441		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
		Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240			
Autres charges externes *		dont crédit bail : mobilier				242	115 721	3 548
		immobilier						
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle: CFE et CVAE)			243			244	5 587	
Rémunérations du personnel *						250	72 396	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	28 848	
Dotations aux amortissements *						254	747	
Dotations aux provisions						256		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	223 299	3 548		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(24 858)	(3 548)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	300 000	10 000	
	Produits exceptionnels (IV)				290		0	
	Charges financières (V)				294	38 959		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	0	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348				
	Impôts sur les bénéfices *					306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	236 183	6 452
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	236 183	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033, not)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés		247			330	15 000	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248				
		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprise nouvelle (11 septies)			986	Zone franchée (11 septies et cpes A)		987		
Reprise d'entreprises en difficulté (11 septies)			981	Jéme entreprise innovante (11 septies A)		989		
ZFA (11 quaterdecies)			345	Investissements outre-mer		344		
*Deduction exceptionnelle (art 39 decies) *				655		350		
Zones de revitalisation rurales (11 quaterdecies)					138	342		
Zones de redynamisation de la défense (11 quaterdecies)					127			
Bénéfices d'emploi à redynamiser (art. 42 quaterdecies)					991			
Crédit due au report en arrière du déficit					346			
Zones de compétitivité hors OJCE (11 septies)					990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 - Déficit col. 2)					352	354	48 817	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * 3 048 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfice col. 1 - Déficit col. 2)					372	48 817		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS informatique

SOPAL
Société de Commissariat aux Comptes
85017 LA ROCHE SUR YON cedex

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 965 437,55 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 198 441,42 Euros et dégagant un bénéfice de 236 182,93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une augmentation de capital a été réalisée sur l'exercice à hauteur de 301 038 euros prime d'émission incluse. L'acquisition des actions de la société Transparence pour un montant de 4 400 000 euros comprenant un complément de prix de 300 000 euros non payé au 30 juin 2017 et comptabilisé au passif en fournisseurs d'immobilisations.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
PROXYS'QUEST 85017 LA ROCHE SUR YON cedex

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	1.060.000	229.800		1.289.800

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes

Rue Nicolas Baudin - CS 60696

PROXYS OUEST
85017 LA ROCHE SUR YON cedex

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact à recevoir:	
- Proxys Ouest	2 400
- Legis conseils	720
- Proxys Ouest	54
- Sofal	2 400
- Frais de déplacements	1 163
Etat taxes à payer	
- Formation continue	339
Organismes sociaux dus	
- URSSAF	18 268
- Prévoyance	908
- Retraite	10 929
- Mutuelle	275
Congés à payer	10 696
Cotisations sur congés à payer	4 747
Emprunts intérêts courus	16 388
Banque Intérêts courus à payer	205
Total	69 492

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cedex

PROXYS OUEST

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Intérêts des emprunts	1 844		
Honoraires	1 000		
Total	2 844		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531:2/9)

Les titres de la SAS TRANSPARENCE sont nantis au profit du pool bancaire pour leur totalité.

Les titres ABOUTIR sont nantis au profit du Crédit Maritime pour leur totalité.

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	713 000
Total	713 000

Détail des cautions données

Cautions données au profit du : CREDIT AGRICOLE
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU
Montant initial de la caution : 75 000
Montant restant dû de la caution : 75 000

Cautions données au profit du : CREDIT MARITIME
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU
Montant initial de la caution : 288 000
Montant restant dû de la caution : 288 000

Cautions données au profit du : CAISSE D'EPARGNE
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU
Montant initial de la caution : 350 000
Montant restant dû de la caution : 350 000

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696

PROXY'S OUEST
85017 LA ROCHE SUR YON cedex

Liste des filiales et participations:

(Code de Commerce: Art. L. 233-15; PCC Art. 331-3 et 332-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	déterminé nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS TRANSPARENCE - SARL ABOUJIK EMPLOI - Participations détenues entre 10 et 50 %	100 000	131 958	100,00	4 400 000		120 117		606 415	49 915	120 000
	140 000	402 458	100,00	1 100 000		110 266		9 082 713	138 684	180 000
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (articles 702 Bannier et 711 du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise: **Société ACETT** Néant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	41 408	436	41 408		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	4 210	474	4 210		
	Immobilisations financières	480	482	4 452 500	484	5 552 500	5 552 500	
TOTAL		490	492	4 498 118	494	0	5 598 118	5 598 118

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506	
	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	620	524	620
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	562	127	564	127
TOTAL		570	572	747	576	747

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées d'ores et déjà, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme **	Long terme		
						19% (6)	15% ou 16% (7)	0% (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxablees à 19% (1)			579	Regularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI.
 (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRANTUS Informatique

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Stipies A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise: **Société ACETT**

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS: dotations de l'exercice		DIMINUTIONS: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	3 048
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	3 048
Déficits de l'exercice	860	48 817
Total des déficits restant à reporter	870	51 865

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Régulier déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 688
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 987
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DU DÉPOSITAIRE

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cedex